

Concours régional des bières de Bretagne 2015

1^{ère} édition

Ouvert uniquement aux brasseurs professionnels

DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Les 29, 30 et 31 mai, Saint-Brieuc accueillera la 14^e édition du salon Terralies. Avec près de 30 000 visiteurs chaque année, il permet de mettre en lumière l'agriculture et l'agroalimentaire de notre département et plus largement de notre région.

Après avoir organisé pendant de nombreuses années le Concours régional des Cidres de Bretagne, le salon organise cette année le **1^{er} Concours régional des bières de Bretagne** ! Avec 54 brasseries professionnelles (Bretagne et Loire-Atlantique), notre région est en plein essor. Le lien avec la problématique agricole est fort, avec des débouchés qui peuvent s'avérer intéressants. C'est pourquoi, les Chambres d'agriculture de Bretagne, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor s'associent dans cette initiative expérimentale.

Nous espérons que vous serez réceptif à cette démarche. Elle se veut à la fois sérieuse et conviviale. Nos objectifs sont simples : faire connaître votre filière, communiquer sur vos savoir-faire, apporter aux lauréats une réelle plus-value (communication, commercialisation, reconnaissance).

Pour cette première édition, le jury sera placé sous l'autorité de Monsieur Philippe BONNET, auteur de « *Deux siècles de bières en Bretagne* ».

A présent, à vous de participer !

Jean-Claude CHASSEBOEUF,
Président du salon Terralies



Les dates à retenir

Retour du dossier : JEUDI 30 AVRIL 2015

Envoi des échantillons : MERCREDI 13 MAI 2015

Date du concours : SAMEDI 30 MAI 2015

Une inscription validée, c'est :

- Une fiche d'inscription complétée
- Une attestation sur l'honneur
- Un règlement des frais d'inscription
- Des échantillons conformes

4 points de dépôts de vos échantillons

Chambre d'agriculture Côtes d'Armor	Annick HILLION Avenue du chalutier "Sans pitié" Maison des agriculteurs BP 10540 22195 PLERIN CEDEX 02 96 79 21 30
Chambre d'agriculture Finistère	Sabine GOHIEC 5 allée Sully 29322 QUIMPER CEDEX 02 98 52 49 00
Chambre d'agriculture Ile-et-Vilaine	Marie-Pierre GUYON Rond-point Maurice Le Lannou Technopôle Atalante-Champeaux CS 14226 35042 RENNES CEDEX 02 23 48 28 10
Chambre d'agriculture Morbihan	Marie-Christine GUILLOUX Avenue Borgnies Desbordes BP 398 56009 VANNES CEDEX 02 97 46 22 29

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Mathieu HAVARD

06.83.44.97.39

mathieu.havard@bretagne.chambagri.fr

FEUILLE A NOUS RENVoyer AVANT LE JEUDIO 30 AVRIL 2015



FICHE D'INSCRIPTION 2015

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM, PRÉNOM : _____

RAISON SOCIALE : _____

N° SIRET: _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ E MAIL : _____

IDENTIFICATION DES PRODUITS PRESENTES

Cochez et complétez les catégories que vous présentez

Je participe		Catégorie	Echantillon	Volume produit/an	Coût
OUI	NON	BLANCHE	(6 x 33 cl) + (3 x 50 cl ou 75 cl)		10 €
OUI	NON	BLONDE	(6 x 33 cl) + (3 x 50 cl ou 75 cl)		10 €
OUI	NON	AMBREE / ROUSSE	(6 x 33 cl) + (3 x 50 cl ou 75 cl)		10 €
OUI	NON	BRUNE	(6 x 33 cl) + (3 x 50 cl ou 75 cl)		10 €

FRAIS D'INSCRIPTION

NOMBRE DE CATEGORIES PRÉSENTÉES : _____ X 10€ _____ €

TOTAL _____ €

paiement par chèque à l'ordre de « Association Terralies »

Attestation sur l'honneur

Je soussigné M., certifie exacts les renseignements énoncés et m'engage à me conformer au règlement du Concours.

Nom commercial de la brasserie :

Fait à

Le

Signature

Fiche d'inscription à retourner **impérativement pour le JEUDI 30 AVRIL 2015, accompagnée du règlement.**

Adresse de retour de la fiche d'inscription :
**Association Terralies
Maison de l'agriculture
BP 10540
22195 PLERIN Cedex**

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Mathieu HAVARD
06.83.44.97.39
mathieu.havard@bretagne.chambagri.fr

Règlement du concours 2015

Ouvert uniquement aux brasseurs professionnels

1. Généralités

L'association Terralies organise la première édition du Concours régional de bières de Bretagne (Bretagne et Loire-Atlantique), ouvert aux brasseurs professionnels. Ce Concours est organisé par les Chambres d'agriculture de Bretagne, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor. L'adresse de ce Concours est :

Association Terralies – Maison de l'agriculture - BP 10540 - 22195 PLERIN Cedex.

En cas de litige, le Tribunal de Saint-Brieuc est seul compétent.

2. Catégories

Les participants inscriront chaque échantillon de bière dans une des catégories suivantes :

- Bières blanches
- Bières blondes
- Bières ambrées / rousses
- Bières brunes

Chaque participant peut présenter un échantillon par catégorie, soit 4 échantillons au maximum. Une brasserie ne pouvant faire qu'une seule inscription.

3. Critères de jugement

Pour chaque catégorie, le jury sélectionnera les meilleurs échantillons en fonction des critères suivants :

- Aspect gustatif
- Aspect visuel
- Aspect olfactif

Les catégories de bière dans lesquelles les échantillons sont inscrits ne constituent pas un référentiel précis mais un regroupement de bières d'un même genre. L'appartenance plus ou moins nette à la catégorie dans laquelle le brasseur aura inscrit sa bière ne pourra constituer une pénalité.

4. Droit d'inscription

L'inscription se fait auprès de l'association Terralies, **impérativement avant le jeudi 30 avril 2015**. Pour être définitive, l'inscription doit comporter :

- La fiche d'inscription complétée
- Des échantillons conformes (délai : **mercredi 13 mai 2015**)
- Le règlement des frais d'inscription
- Une attestation sur l'honneur

La fiche d'inscription peut être demandée à Mathieu HAVARD (06.83.44.97.39 ou mathieu.havard@bretagne.chambagri.fr).

Le droit d'inscription est de **10 € par catégorie présentée**. Le règlement est à faire par chèque à l'ordre de « Association Terralies ».

L'inscription au Concours implique l'adhésion au présent règlement.

5. Echantillon

Un échantillon se compose de :

- 6 bouteilles de 33 cl
- 3 bouteilles de 50 cl ou 75 cl

Aucune bouteille ne sera restituée à son propriétaire. Les bouteilles seront fournies sans étiquette, avec une capsule couronne (26 ou 29 mm).

Les produits présentés doivent respecter la réglementation en vigueur.

L'organisateur prend toutes les dispositions pour que les échantillons soumis à la dégustation soient rendus anonymes.

6. Envoi des échantillons

Chaque participant devra fournir une attestation sur l'honneur certifiant que les bières présentées sont effectivement fabriquées dans la brasserie inscrite.

L'acheminement des échantillons est fait sous la responsabilité et à la charge des participants. L'organisateur du Concours ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de destruction, de perte, de vol ou de défaillances dans l'acheminement des échantillons.

Les échantillons doivent parvenir à l'un des 4 points de dépôts (PLERIN, QUIMPER, RENNES, VANNES) **pour le mercredi 13 mai 2015**. Aucun échantillon ne sera accepté au-delà de ce délai. Les échantillons devront être conditionnés dans un carton en précisant les catégories des bières présentées.

7. Composition du jury

Composé de professionnels et d'amateurs, un jury se compose au minimum de trois membres. Les membres du jury sont bénévoles et ne font l'objet d'aucune indemnisation par l'organisateur.

Nul ne peut être juré au sein d'un jury devant examiner ses propres produits. Un candidat dont les produits auraient été jugés par un juré auquel il est lié professionnellement ou familialement verrait ses éventuelles récompenses retirées. Les décisions du jury sont sans appel.

Un jury ne pourra juger plus de six échantillons. Dans le cas où une catégorie reçoit plus de six échantillons, plusieurs jurys seront affectés à la catégorie. Dans un premier temps, chaque jury présélectionnera trois échantillons. Dans un second temps, les échantillons retenus seront jugés par des membres des précédents jurys afin de déterminer trois lauréats.

8. Proclamation des résultats

Dans le cadre du salon Terralies, les jurys se réuniront le samedi 30 mai 2015 à 9h30 pour procéder aux dégustations et aux délibérations. Les résultats seront proclamés le samedi 30 mai 2015 à 15 heures.

Chaque candidat pourra connaître la note attribuée à ses produits, ainsi que l'appréciation globale du jury, sur simple demande par e-mail à partir du 9 juin 2015, à l'adresse suivante : mathieu.havard@bretagne.chambagri.fr

9. Récompenses

Les récompenses sont décernées d'après les décisions des jurys et seront remises aux lauréats aussitôt la proclamation des résultats.

Chaque catégorie de bière comprend 3 prix :

- Médaille d'or
- Médaille d'argent
- Médaille de bronze

10. Utilisation de la marque collective

Le rappel des distinctions obtenues dans toute publicité individuelle ou collective doit obligatoirement se faire à l'aide du macaron collectif.

Ce macaron, outre un emblème (Houblon), comporte les mentions :

- Concours régional de bières de Bretagne
- Terralies suivie du millésime de l'année pendant laquelle la récompense a été obtenue,
- La nature de la récompense (or, argent ou bronze).

La reproduction de ce macaron sur les étiquettes ou emballages des produits médaillés ou sur les documents commerciaux devra être conforme à la charte graphique. Le graphisme est disponible au service PAO de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor. Le macaron ne peut être utilisé que pour le produit primé.

L'utilisation de la distinction est autorisée pendant une année jusqu'à la date du prochain concours régional de Bretagne. Le macaron indiquant le prix obtenu ne peut être apposé que sur la catégorie de bière récompensée.

11. Remboursement du droit d'inscription

Si une catégorie comporte moins de 3 échantillons, le commissaire peut décider de son annulation. Dans ce cas, les droits d'inscription sont remboursés.

En cas d'annulation général du Concours, les droits d'inscription seront remboursés pour l'ensemble des participants.

12. Sanctions

En cas de non-respect de ce règlement, le Président du jury pourra prononcer l'exclusion des candidats fautifs pour la prochaine édition de ce Concours.

13. Utilisation des informations

Les informations demandées seront notamment utilisées par l'organisateur en vue de la publication du palmarès et de sa diffusion sur le site Internet de l'Association Terralies et auprès des différents médias. Les personnes intéressées bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant (art.34-loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978) en écrivant à « Association Terralies – Maison de l'agriculture - BP 10540 - 22195 PLERIN Cedex ».

14. Engagement

La participation au Concours constitue pour les concurrents l'acceptation de toutes les conditions du présent règlement.

Les dates à retenir

Retour du dossier : JEUDI 30 AVRIL 2015

Envoi des échantillons : MERCREDI 13 MAI 2015

Date du concours : SAMEDI 30 MAI 2015

Une inscription validée, c'est :

- Une fiche d'inscription complétée
- Une attestation sur l'honneur
- Un règlement des frais d'inscription
- Des échantillons conformes

Une importante communication sera réalisée en amont de ce salon afin d'attirer un maximum de visiteurs. Par la même occasion, nous vous invitons à communiquer auprès des acheteurs professionnels (restaurateurs, cavistes, etc.). Des brasseries seront présentes dans le hall alimentaire afin de lier l'utile à l'agréable. Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à cette démarche.